

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014**

OBJET

**13 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - PROGRAMME
2014**

N° 2014-07-13

NOMENCLATURE : 2/2/6

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Monsieur Frédéric CHAPEAU

La commune de Treillieres a lancé un appel d'offre pour le marché de réfection de voirie-programme 2014 le 26 mai dernier, avec une date limite de remise des offres le 16 juin 2014 à 12h.

La société ARTELIA, Maître d'Œuvre sur cette opération, a présenté son rapport d'analyse des offres au groupe de travail qui s'est réuni le vendredi 27 juin 2014 à 9h00.

Au vue de ce rapport, le Groupe de Travail propose d'attribuer le marché à l'entreprise suivante:

➤ Lot unique :

Entreprise LANDAIS

Le montant total des travaux après négociation de l'entreprise retenue est de 323 985.10 € HT, soit 388 782.12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

**- D'APPROUVER ET DE VALIDER l'attribution du marché Réfection de voirie-
Programme 2014 à l'entreprise LANDAIS pour un montant de 323 985.10 € HT, soit 388
782.12 € TTC.**

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

